

TRAQUEUR SA
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

TRAQUEUR SA

Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 4.267.268 €
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES***

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

**SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
47 boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementées.

I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 Mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des convention et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Sociétés concernées :

⊗ FLEET TECHNOLOGY SA, sise Savoie Technolac – Bât la Gazelle – 73375 BOURGET DU LAC, filiale à 100 % de votre Société,

⊗ M. Marc VERDET est Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la SA FLEET TECHNOLOGY et Président du Directoire de la Société TRAQUEUR.

- Nature des conventions

⊗ Convention de trésorerie :

Les avances en compte courant consenties à la SA FLEET TECHNOLOGY ont été rémunérées au taux Euribor. 3 M majoré de 0,5 %.

- Total des intérêts facturés par la SA TRAQUEUR : 59.045 € H.T.
- Solde du compte courant au 31/12/2008 : 1.884.909 € débiteurs.

☒ Cautio donnée à la Banque LAYDERNIER pour le compte de la SA FLEET TECHNOLOGY :

Cette cautio a été donnée à hauteur de l'emprunt bancaire.

Solde au 31/12/2008 : 54.840 €.

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 21 Décembre 2006.

III – INFORMATIONS

Nous vous précisons, à titre d'information, que des opérations considérées comme normales et courantes ont été effectuées entre la SA TRAQUEUR et sa filiale, la SA FLEET TECHNOLOGY.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A Marseille, le 16 Mars 2009.

Jean-Yves CLERE
SARL AUDIT FINANCE ET ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Clere', written over a horizontal line.